

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Marianne JOLY, Maire.

Etaient présents : Marianne JOLY, Serge GREGOIRE, Béatrice PAYEN, Philippe CAIN, David BOUFOUS, Bernadette GEOFFRAY, Prescillia DE MEIRA, Ana RODRIGUÈS, Estelle DRONNIER, Francis CUROT, Antoine MENUUEL et Maria MÉLINE

Etait absent représenté : Olivier BALDUCCI par Philippe CAIN

Etaient absents : Christophe GRAUL et Michel PICARD

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur David BOUFOUS est désigné secrétaire de séance

2020-031 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'arrêter les résultats du compte administratif tels qu'indiqués ci-dessous

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		192 853,51		10 102,22	0,00	202 955,73
Opérations de l'exercice	560 984,95	603 479,47	237 129,77	323 988,07	798 114,72	927 467,54
TOTAUX	560 984,95	796 332,98	237 129,77	334 090,29	798 114,72	1 130 423,27
Résultat de clôture	0,00	235 348,03	0,00	96 960,52	0,00	332 308,55

Restes à réaliser	334 048,62	
Besoin / excédent de financement Total	1 740,07	

DECIDE d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 235 348,03 € au compte 1068 (recette d'investissement).
- 0,00 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

2020-032 : RECOURS A UN EMPRUNT COURT TERME RELAIS POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET DE RECONVERSION DE LA MAISON FAVIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION (Mme DRONNIER Estelle),

DECIDE de contracter auprès de la Caisse d'Epargne, un emprunt court terme relais de 160 000 euros.

(Mme DRONNIER Estelle émet des réserves sur le montant du prêt et aurait préféré recourir à un montant supérieur par prudence).

par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION,

DECIDE de recourir à un prêt relais aux conditions suivantes :

- au taux fixe de 0,48 %
- d'une durée de 2 ans
- des échéances en intérêts trimestrielles
- comprenant des frais de dossiers de 100 euros en sus
- un différé d'amortissement permettant le paiement du capital à terme

AUTORISE Madame le Maire, et en cas d'absence ou d'empêchement les Adjointes, à signer le contrat ou tous autres documents découlant de la présente décision et est habilitée, sans autre délibération, aux opérations qui y sont prévues et notamment à demander le versement des fonds, à rembourser le capital et à régler le montant des intérêts.

2020-033 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE les modifications budgétaires telles que présentées :

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
615221	Entretien, réparations	- 3 800 €			
6531	Indemnités	+ 3 000 €			
66111	Intérêts	+ 800 €			
Total Dépenses		0,00 €	Total Recettes		0,00 €
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
2313	Constructions	+ 90 000 €	1312	Subv. Etat	+ 104 871,20 €
2158	Autres installations, matériel	+ 1 000 €	1322	Subv. Région	+ 20 000,00 €
			1323	Subv. Département	+ 174 216,40 €
			13251	Subv. CCPRS ⁽¹⁾	- 73 159,91 €
			1641	Emprunts	+ 160 000,00 €
Total Dépenses		+ 91 000 €	Total Recettes		+ 385 927,69 €
			EXCEDENT		+ 294 927,69 €

2020-034 : ACCORD DE PRINCIPE SUR L'EXTENSION DU LOTISSEMENT DES DOLINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET UN ACCORD DE PRINCIPE sur le projet d'extension du lotissement des dolines.

QUESTIONS DIVERSES

- Appel à la solidarité des communes des ALPES-MARITIMES dévastées par la tempête Alex. L'Association des Maires de France s'occupe de la répartition des dons entre les communes. Madame le Maire propose de se réserver étant donné le peu de précisions. Le conseil municipal approuve cette proposition.
- Publication d'une annonce sur le bon coin pour la location de la deuxième cellule professionnelle dans la maison Favin.

La séance est levée à 21h36.